

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 14 (2014)

Artikel: Je concilie emploi et famille : témoignages d'hommes travaillant à temps partiel
Autor: Mougenot, Jean-Luc / Noirat, Raphaël / Gyger, Sébastien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Je concilie emploi et famille.

Témoignages d'hommes travaillant à temps partiel



Entretien avec Jean-Luc Mougenot

Préparateur d'outillage de production à 80 %, BIWI SA

Pour quelle raison avoir choisi de travailler à temps partiel ?

J'ai réduit mon activité à 80 % en septembre 2012. La raison principale de la diminution de mon temps de travail, à savoir un 80 %, m'a été dictée par le fait que je ne voyais pas grandir mon fils qui avait 6 ans à ce moment-là. Je suis un travailleur frontalier ; je me lève à 4h30 le matin et rentre à la maison vers 18h15. Les journées sont particulièrement longues et je n'avais qu'une heure à consacrer à mon enfant.

Je voulais avoir le plaisir de préparer le déjeuner du matin pour lui, de le lever et l'accompagner à l'arrêt de bus pour son départ à l'école ; de le retrouver pour le midi, partager le repas avec lui et surtout avoir du temps à sa sortie d'école, notamment en été.

Le vendredi me paraissait le jour le plus judicieux. Je ne pénalisais pas trop mon entreprise, cela me permettait durant le temps d'école de faire des travaux d'entretien de la maison et ainsi dégager du temps pour la famille le week-end.

Comment se sont déroulées les démarches avec votre employeur ?

Le poste que j'occupe chez Biwi est un poste double, dans le sens où je travaille avec un collègue, avec lequel nous nous partageons la charge de travail tout en étant complémentaires. Après discussion avec ce dernier et en standardisant certaines opérations, j'ai demandé à mon responsable si c'était possible de travailler à 80 %. Cela n'a pas posé de problème dans le sens où il y avait toujours une personne pour assurer le poste de travail.

Quelles répercussions concrètes la réduction de votre activité professionnelle a-t-elle aujourd'hui sur l'organisation de votre vie de famille ?

Ma compagne gère une pension canine et un élevage canin. Les fins de semaine sont des moments de grande activité. Comme je suis là les vendredis, elle peut gérer différemment sa clientèle, puisque c'est moi qui assure le réveil, les repas, l'heure de la sortie d'école. Je peux même participer aux entretiens avec la maîtresse d'école de mon fils, puisque nous pouvons programmer ces entretiens le vendredi, chose qui était impossible avant. Cela permet également de gérer plus facilement les rendez-vous chez le médecin, le dentiste, etc.

Quelle a été la réaction de votre entourage ?

A 54 ans, on ne se pose plus trop de questions. La carrière est bien entamée ; elle tend vers la retraite. Ce sont mes collègues qui m'envient lorsque je les salue le jeudi soir en leur souhaitant une bonne fin de semaine. C'est une décision qui a été mûrement réfléchie. Ma famille et mes ami·e·s ont bien compris les raisons qui m'ont incité à réduire mon temps de travail.

Voyez-vous d'autres avantages à travailler à temps partiel ?

Moins de fatigue, plus de relationnel avec notre fils, la possibilité d'être en contact avec sa maîtresse d'école, plus de temps à partager en famille et moins d'impôts à payer.

Et les inconvénients ?

Il ne faut pas le négliger : une perte de salaire conséquente.

Entretien avec Raphaël Noirat

Opérateur sur commandes numériques à 80 %, Louis Bélet SA

Qu'est-ce qui vous a amené à réduire votre taux de travail ?

La naissance de notre enfant a évidemment changé la donne sur notre taux d'activité, puisque nous travaillions, mon épouse et moi-même, tous deux à 100 %. Il a ainsi fallu adapter les horaires de travail avec la venue de notre fille. Mon épouse bénéficiant d'un revenu plus élevé que le mien, la décision de réduire mon taux de travail s'est quasiment imposée. De plus, comme il s'agit de notre premier enfant, je suis ravi de profiter de ce temps libre pour m'en occuper tous les après-midis. A noter que le matin et jusqu'à midi, c'est une « maman de jour » qui prend en charge notre enfant. Mais nous sommes heureux de nous retrouver tous les trois pour le repas de midi.

Comment votre entreprise a-t-elle réagi à votre demande de réduction du temps de travail de 100 % à 80 % ?

Elle a très bien réagi. Cela s'est fait très facilement. La demande a été faite à mon chef d'atelier avec lequel j'en ai discuté. Je peux vous dire qu'en deux semaines seulement tout s'est mis en place. Mon 20 % a été réparti entre mes collègues d'atelier sans qu'ils souffrent d'une surcharge de travail. Nous avons toutefois convenu qu'en cas de période chargée, je me tiendrais à disposition à 100 % pour donner un coup de main, ainsi que pour relancer ou arrêter des machines, certains samedis. Il faut savoir, je pense, trouver des compromis.

Comment ont réagi vos collègues ; est-ce que cela les a tentés également ?

Il y a bien sûr eu quelques taquineries et cela surtout lorsqu'on ne travaille qu'avec des hommes et dans un milieu d'hommes. J'ai entendu des choses comme « Tu fais la nounou ? ». Mais rien de bien méchant en réalité. Sont-ils tentés tout comme moi à diminuer leur activité ? A vrai dire, je n'en sais rien, puisqu'il y a quand même pas mal de travailleurs frontaliers dans l'entreprise. Chez eux, ce serait plutôt leur femme qui aurait diminué leur taux de travail. Il



est vrai que quelques-uns se sont enquis de savoir comment la direction avait réagi à ma demande. N'oublions pas que je travaille à la production, un monde masculin et bien machiste. Toutefois, je dois remercier mon employeur et mes collègues qui ont permis que ce projet se concrétise.

Quels sont selon vous les désavantages à travailler à temps partiel ?

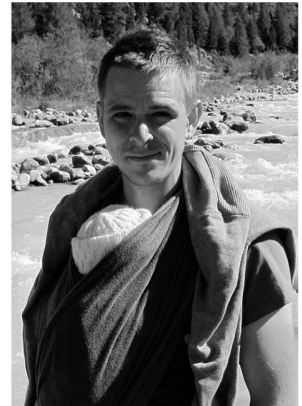
Je n'en vois pas vraiment si ce n'est le revenu qui diminue un peu et quelques pertes au niveau des cotisations sociales, mais j'y gagne tellement en qualité de vie. Mais n'analysons pas tout sous l'angle financier. Après tout, je n'ai cédé que 20 % de mon activité. Il est vrai que pour que je réduise davantage mon horaire de travail, il me faudrait une bonne raison. A l'heure actuelle, le problème ne se pose pas. Tout se passe bien avec la garde de notre fille et mon travail. Les après-midis me permettent entre autres choses de faire le ménage et de préparer les repas. C'est d'ailleurs toujours moi qui cuisine. Finalement, c'est très appréciable pour mon épouse qui se consacre à sa famille dès son retour du travail.

Si vous aviez eu le même salaire ou un salaire plus élevé que votre épouse, auriez-vous eu la même démarche ?

Les circonstances ont fait que nous avons pris cette décision à ce moment-là. En premier lieu, mon épouse avait demandé à son employeur de pouvoir effectuer du télétravail, une pratique pas encore très courante. Comme la réponse a été négative, nous avons alors envisagé la solution actuelle. De toute évidence, il fallait s'occuper de notre enfant. Même avec des salaires égaux, je pense que je l'aurais quand même fait parce qu'il est préférable pour la carrière de mon épouse qu'elle ne réduise pas son activité.

Entretien avec Sébastien Gyger

Infirmier à 90 %, Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile



Pourquoi avoir choisi le temps partiel ? Quels avantages vous offre-t-il ?

Etant récemment devenus parents d'une petite fille, nous avons décidé avec mon épouse de réduire nos taux d'activité respectifs. Pour ma part, la décision n'a pas été un sacrifice ; je dirais même le contraire. En effet, cette réduction me libère un après-midi où je contribue aux tâches ménagères et cela me permet également de passer un moment privilégié, seul avec ma fille, ce qui renforce le lien père-fille. Ça me permet également, quand cela est possible, de m'adonner à l'équitation.

Comment votre employeur a-t-il réagi à votre demande de temps partiel ?

Il a très bien réagi. J'ai tout d'abord fait part de mon désir de réduire mon taux de 10 % auprès de ma supérieure directe. Ensuite, pour officialiser ma demande, j'ai simplement adressé une lettre à la directrice des ressources humaines qui m'a donné son accord. Je pense que le milieu dans lequel je travaille permet davantage aux employés le temps partiel en comparaison à d'autres domaines. A noter que ma réduction de 10 % a pu être répartie sans problème entre mes collègues et cela sans pour autant augmenter leur charge de travail.

Vous travaillez dans un milieu majoritairement féminin. Comment cela est-il perçu ?

Les milieux des soins, de l'humanitaire ou le milieu hospitalier en général m'ont toujours intéressé et c'est très naturellement que mon choix professionnel a été accepté sans réticence par mon entourage. En ce qui concerne la baisse du taux d'activité, cela sonne comme une nouveauté. Mon père ayant un poste à responsabilités qui lui permettait largement de subvenir aux besoins de la famille, il n'a jamais envisagé de réduire son temps de travail. Les mœurs de l'époque n'encourageaient pas cette modalité et le schéma familial traditionnel était très ancré au sein des familles. Je reste toutefois convaincu que la pratique du temps partiel chez les

hommes deviendra une pratique courante pour les générations futures.

Quelles conséquences le temps partiel a-t-il sur l'organisation de votre vie familiale ?

Il est clair que l'arrivée de notre enfant, associée aux particularités horaires de notre métier, a demandé une attention. En effet, ma femme et moi travaillons dans le même milieu, les soins à domicile. C'est un métier qui impose et permet une certaine flexibilité. Pour ce qui est de la garde de notre petite fille, il a fallu conjuguer entre entourage familial et une « maman de jour » qui, je le précise, est une alternative moins onéreuse et beaucoup plus conciliante par rapport à la crèche. Nous avons donc pu trouver un arrangement avec nos employeurs respectifs, puisque ma femme a elle aussi baissé son taux d'activité à 60 %.

Seriez-vous prêt à baisser davantage votre taux d'activité si votre épouse manifestait le désir d'augmenter le sien ?

Honnêtement, je ne me verrais pas abaisser mon taux d'activité en dessous de 80 %. Non pas que je n'éprouve pas de plaisir à m'occuper de ma fille, mais par peur de m'ennuyer à la maison. De plus, j'ai toujours aimé travailler à 100 %. Il ne faut pas négliger qu'à une réduction du taux d'occupation correspond une réduction de salaire. Et je ne souhaiterais pas voir diminuer ma qualité de vie.

Les pères et le temps partiel

L'objectif de la conciliation entre emploi et famille est la principale motivation du travail à taux réduit. La proportion d'hommes qui s'engagent dans les tâches de la vie familiale en réduisant leur taux d'activité est en légère progression. En 2012, 9,2 % des pères ayant un enfant de moins de 7 ans travaillent à temps partiel ; cette proportion tombe à 6,3 % pour les pères d'enfants entre 7 et 14 ans. Ils optent la plupart du temps pour des taux d'occupation élevés. /EGA